

## Candidature des étudiants à la formation en soins infirmiers <u>(rentrée de septembre)</u> à la licence Santé et Sciences

En s'appuyant sur les documents pédagogiques et les programmes d'enseignements dans les instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI) et ceux de la Licence « Santé et Sciences », il a été considéré que les étudiant(e)s ayant suivi la formation en soins infirmiers ont acquis la plupart des compétences et une grande partie des connaissances requises pour le diplôme de Licence Santé et Sciences.

Il est donc convenu que les étudiant(e)s des **rentrées de septembre** qui le souhaitent et qui terminent la deuxième année en juin 2013 peuvent déposer un dossier de candidature à la licence de Santé et Sciences auprès de l'UPMC.

## La procédure retenue est la suivante :

- ✓ Dépôt d'un dossier de candidature du 19 juin au 8 juillet 2013 avant 17h00 au secrétariat de la licence (Licence Santé et Sciences à l'attention de M. le Pr. P. Bausero, Bât k − 1<sup>er</sup> étage − 4 place Jussieu 75005 Paris, sur place ou le cachet de la poste faisant foi)
- ✓ Le dossier doit comprendre : une <u>lettre de motivation manuscrite</u>, les <u>évaluations des</u> <u>deux premières années de formation dans les instituts</u>, un <u>avis consultatif motivé de la directrice de l'IFSI</u> avec classement global des étudiants demandeurs au sein de chaque IFSI (sans avis, favorable, très favorable), une adresse mail valide pour confirmation de la bonne réception du dossier.
- ✓ La commission d'admission se réunira le 12 juillet 2013. Elle examinera les dossiers en prenant en compte la qualité des résultats dans toutes les matières enseignées dans les instituts y compris les stages, la détermination et les aptitudes à poursuivre des études en master. En particulier, l'étudiant(e) postulant à la licence devra ne pas avoir d'ECTS de retard lors de l'examen du dossier par la commission.

En cas d'avis favorable, la commission proposera aux candidat(e)s une inscription en troisième année de la licence Santé et Sciences et un contrat pédagogique personnalisé. Il aura pour objet de compléter leur formation sur des problématiques, méthodologies, outils et démarches scientifiques. Il s'agira de suivre la formation dédiée à ces aspects dont les modalités sont :

- ✓ Une série de cours/conférences de 2h, un samedi sur deux pendant le semestre 5.
- ✓ Des chapitres d'un ouvrage de référence (fourni par l'UPMC) à assimiler en autoformation sous la responsabilité d'un tuteur.
- ✓ Un mémoire sur un thème de recherche qui sera préparé pendant la première année d'exercice professionnel.
- ✓ Le diplôme de licence sera attribué sans compensation après validation de ces enseignements, des enseignements de L3 des instituts de formations aux soins infirmiers et du mémoire de recherche.